

RESPONSABILITE CIVILE

Qu'est ce que la responsabilité civile ?

La **responsabilité civile** est une assurance qui couvre tout individu pour les dommages causés à autrui (ex. casse d'un ordinateur lors d'un stage, dégradation lors d'une visite d'usine, ...).

Elle ne doit pas être confondue avec l'affiliation à la sécurité sociale, la complémentaire santé (remboursements de soins médicaux) et la responsabilité civile locative.

A l'Institut polytechnique de Grenoble, cette assurance est <u>obligatoire</u> pour tous les étudiants (étudiants en année d'études à l'étranger également).

A titre d'information, si vous ne pouvez pas justifier de ce type d'assurance, il est possible, au moment de l'inscription, de souscrire un contrat auprès de l'une des mutuelles étudiantes (LMDE-SMERRA).

Je soussigné(e),
Nom:
Prénom :
Année d'études :
déclare bénéficier d'un contrat d'assurance (éventuellement à titre d'ayant droit des parents) (fournir un justificatif indiquant impérativement la couverture « vie privée/activités scolaires & extra scolaires »
souscrit auprès de l'organisme suivant :
Date de validité ou d'échéance :
m'engage à renouveler le contrat et à fournir un nouveau justificatif à la date d'échéance si l'attestation ne couvre pas l'année universitaire (hors assurance contractée auprès de la LMDE ou de la SMERRA)

Fait à

SIGNATURE,

le